

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 34 (1889)  
**Heft:** 3

**Vereinsnachrichten:** Société fédérale de sous-officiers

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

voyageurs ailés rendirent d'immenses services à la France, en mettant la capitale en communication avec la province.

Bien des événements, dont les suites ont été lamentables et désastreuses, ne se seraient peut-être pas accomplis si ce service de communication avait pu être établi préalablement.

Pendant l'investissement de Metz, l'armée allemande du prince royal de Prusse se dirigea sur Paris qui fut immédiatement cerné et mis dans l'impossibilité de communiquer avec le dehors.

Alors seulement on pensa à rechercher par quels moyens on pourrait correspondre avec la province et on ne tarda pas à découvrir que les ballons et les pigeons seuls pouvaient rendre des services sérieux en pareille circonstance.

Il y avait alors à Paris fort peu de pigeons messagers dressés au service des voyages, et, comme leur emploi dépendait du sort réservé aux ballons chargés de les emmener vers l'intérieur du pays, on ne put les expédier en province que par fractions très minimes, qui tombèrent parfois au pouvoir de l'adversaire.

Il est inutile de rappeler ici avec quelle anxiété les messagers ailés étaient attendus dans la capitale, ni de remémorer les services immenses qu'ils ont rendus à la France, qui, peu de temps avant la fin des hostilités, songea à installer des colombiers militaires dans ses principaux camps retranchés.

Cet exemple fut bientôt suivi par l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, la Russie, le Portugal et la Roumanie. »

C'est ainsi que la science colombophile a pris naissance, science que le lieutenant Gigot étudie dans tous ses éléments.

La première partie de l'ouvrage, divisée en 39 chapitres, comprend non seulement l'histoire naturelle du pigeon, mais encore les conditions de son emploi.

La deuxième partie, divisée en onze chapitres, traite de tout ce qui concerne les colombiers militaires.

La troisième partie concerne les maladies des pigeons et indique le traitement à employer contre chacune d'elles.

Le livre du lieutenant Gigot est le plus complet qui ait paru sur cette matière. Il s'adresse non seulement au monde militaire, mais encore à toutes les personnes qui s'occupent de l'emploi des pigeons voyageurs ; aussi son succès nous paraît-il assuré. Il est accompagné d'une carte du réseau français.

---

### Société fédérale de Sous-Officiers.

Le comité d'organisation, après entente avec les autorités militaires, a fixé aux 15, 16 et 17 juin prochain à Lausanne la célébration de la Fête fédérale de sous-officiers.

Le comité d'organisation de la fête s'est constitué comme suit :

Réception. Président, M. de Kael, lieutenant d'infanterie. Construction. Président, M. A. Cuénoud, sergent du génie. Finances. Président, M. Dagon, sergent d'infanterie. Concours. Président, M. Girardet, fourrier d'artillerie. Tir. Président, M. Pernet, 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie. Vivres et liquides. Président, M. Haury, lieutenant d'infanterie. Police et logement. Président, M. Abrezol, sergent d'infanterie. Prix. Président, M. Weibel, sergent-major d'infanterie, Décoration et bal. Président, M. Brunner, fourrier d'artillerie.

La présidence d'honneur de la fête a été conférée à M. le conseiller d'Etat D<sup>t</sup> Golaz, chef du Département militaire vaudois.

Les jurys pour les divers concours ont été composés comme suit :

*Escrime* : MM. Th. van Muyden, capitaine, à Lausanne. Meyer, capitaine, à Lausanne. Max Auckenthaler, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Ouchy. H. Hurni, lieutenant, à Lausanne. Ch. Secretan, carabinier à Lausanne.

*Estimation des distances* : MM. Vuagniaux, capitaine-adjudant, à Lausanne. Morin, capitaine, Lausanne. Bohy, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Lausanne. Strehl, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Lausanne. Ancel, lieutenant, à Lausanne.

*Pointage* : MM. Melley, major, à Lausanne. Spengler, capitaine, à Orbe. Luquiens, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Lausanne.

*Equitation* : MM. Boiceau, colonel, à Lausanne. Testuz, lieutenant-colonel, au Treytorrens. Charrière de Sévery, major à Lausanne. J.-J. Mercier, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Lausanne. J. Regamey, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Lausanne.

*Harnachement* : MM. Archinard, capitaine, à Lausanne. Curtin, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Montreux. Colomb, 1<sup>er</sup> lieutenant, à St-Prex.

*Attelage et école de conduite* : MM. H. de Cérenville, capitaine à Lausanne. Ruffieux, capitaine, à Lausanne. Itten, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Bière.

*Ecole de pièce* : MM. Guiguer de Prangins, major, à Lausanne. G. Rochat, major, à Lausanne. Manuel, major, à Lausanne.

M. le colonel Boiceau a été désigné en qualité de président des jurys.

Pour assurer la réussite financière de la fête, le comité d'organisation a émis des actions de 5 fr., dont la souscription est recommandée à la population lausannoise. Ces actions donnent droit à certains avantages.

### Circulaires et pièces officielles.

L'ordonnance du 2 février 1883 sur l'entretien de tout l'habillement de l'armée entre les mains de la troupe et en dépôt dans les magasins (Feuille militaire fédérale de 1883, page 32), prescrit à